

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de non paiement à l'échéance. Cette indemnité s'élève à 40 Euros HT - Escompte pour règlement anticipé : 0% - Pénalités de retard : 1,80% mensuel.

	HORS TAXES	TVAS	TTC
Taxable 5.50 %	38,52	2,12	40,64
Taxable 20.00 %	62,23	12,45	74,68

Imprimé le	02/10/2024	Montant du relevé de factures :	TOTAL (HT)	100,75	TOTAL (TTC)	115,32

Détails de vos livraisons					Montant
PU HT	TVA	PU TTC	Qté	%	Mont HT